



## COMMUNE DE MAGNET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 AVRIL 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt-neuf du mois d'avril à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusés : Madame Bernadette KOWALEWSKI, Mme Véronique TRIBOULET et Monsieur Franck BERCHEM

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance.

**Délibération n°2016/04/29/004**  
**LOTISSEMENT DES MUSSETS**  
**Avenant travaux de voirie – mise en place de la signalétique verticale et horizontale**

Madame le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2012 attribuant le marché de travaux à la SCREG pour un montant de **153 806.40€ H.T.**

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2013 approuvant l'avenant de transfert du Marché à la Société Colas Rhône Alpes Auvergne,

Considérant la mise en œuvre d'un plan de circulation dans le lotissement, il convient de prévoir l'installation de panneaux de signalisation verticale et horizontale dont le coût est évalué à **1 925.90€ H.T**

Pour cela elle propose aux membres du conseil approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux COLAS en date du 12 Décembre 2012 qui portera le nouveau montant du marché à **155 732.30 HT** soit 186 878.76 TTC.

Après en avoir délibéré,

Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant de plus-values présentés.

Pour copie conforme

